

PROGRAMME DU CERTIFICAT DE FORMATION DE BASE A LA SECURITE

Titre visé	Attestations de formation menant au certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation de formation aux techniques individuelles de survie (TIS). • Attestation de formation de base à la lutte contre l'incendie (FBLI). • Attestation de formation aux premiers secours élémentaires (EM1). • Attestation de formation à la sécurité des personnes et responsabilités sociales (SPRS).
Public concerné et prérequis	Toute personne embarquée sur un navire, soumis au code STCW, dont le certificat de formation de base à la sécurité est requis. Ce certificat étant soumis à revalidation quinquennale. Une attestation de visite médicale, en cours de validité, certifiée par un médecin des gens de mer, sera exigée. Une attestation de natation 50 mètres est requise avant l'entrée en formation.
Textes de référence	Arrêté du 26 juillet 2013, <u>modifié par arrêté du 09 mars 2015</u> , relatif à la délivrance du certificat de formation de base à la sécurité. Arrêté du 29 juin 2011, <u>modifié par arrêté modificatif du 18 avril 2016</u> , relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.
Objectifs	Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines. <u>Par un apport de connaissances théoriques et pratiques, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre les mesures nécessaires en cas d'abandon du navire, d'utiliser et de mettre en pratique les différentes techniques individuelles de survie en mer lui permettant de faire face à ce type de situation (TIS), - de réduire le risque incendie à bord, de faire face à tous types de situations d'urgence incendie et de lutter contre un incendie à bord (FBLI), - de donner les 1ers secours, de réaliser les 1ers gestes élémentaires, en cas d'accident ou de maladie à bord, d'activer et de participer à une consultation télé-médicale de niveau 1 avec le CCMM de Toulouse, de procéder à une aide médicale en mer, d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord (EM1), - de mettre en application les procédures d'urgence, de prendre les précautions en matière de prévention de la pollution du milieu marin, d'observer des pratiques de travail sûres, de contribuer à une communication plus efficace et au maintien de bonnes relations à bord, de prendre les mesures qui s'imposent en cas de fatigue par une meilleure compréhension des dangers et risques, une meilleure connaissance des procédures, de la réglementation, des droits et obligations de chacun ... (SPRS).
Programme	Enseignements théoriques (10h) et pratiques (5h) de survie en mer en cas d'abandon du navire - TIS (15h) . Enseignements théoriques (8h) et pratiques (10h) relatifs à la lutte contre les incendies à bord - FBLI (18h) . Enseignements théoriques et pratiques relatifs aux premiers secours élémentaires (PSC1 7h), à l'hygiène et à la prévention des risques à bord (HPR 3h) et à l'aide médicale en mer (AMMCT1 1h) – EM1 (11h) . Enseignements théoriques en matière de sécurité, sécurité des personnes et de responsabilités sociales – SPRS (8h) .

Durée et modalités d'organisation	<p>52 heures de formation.</p> <p>Formation dispensée en centre de formation, en continu, en présentiel, dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, • Salle équipée de matériel médical, trousse de premiers secours, mannequins etc... (EM1) • Bâtiment-feu pour les exercices de lutte incendie (FBLI) • Milieu marin (pleine mer) pour les exercices techniques de survie (TIS). <p>Les équipements de protection feu et combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation.</p>
Contenu de la formation	<p><u>Techniques individuelles de survie</u> : cours théoriques relatifs aux compétences TIS et exercices pratiques en mer.</p> <p><u>Formation de base à la lutte contre l'incendie</u> : cours théoriques relatifs aux compétences FBLI et exercices pratiques.</p> <p><u>Enseignement médical 1</u> : formation théorique et pratique permettant de dispenser les soins médicaux d'urgence ou d'assurer la responsabilité des soins médicaux à bord.</p> <p><u>Sécurité des personnes et responsabilités sociales</u> : formation théorique relative aux compétences SPRS</p>
Lieu du stage	Pointe à Pitre
Effectifs	12 stagiaires maximum
Intervenant(e)s	<p>Formateurs(trices), infirmiers(ères) ou médecins habilité(e)s (EM1).</p> <p>Formateurs pour adulte, experts en formation sécurité et survie, titulaires des attestations de formation et certificats TIS et CAEERS (Norme STCW 2010) (TIS).</p> <p>Formateurs pour adulte, experts en formation sécurité, sécurité des personnes, préventions des risques et responsabilités sociales (SPRS).</p> <p>Formateur(trice)s pour adultes, titulaires des attestations de formation et certificats FBLI et CQALI (Norme STCW 2010), Sapeurs-Pompiers (FBLI).</p>
Conditions de revalidation du certificat	<p>Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.</p> <p>Avoir suivi et participé aux 4 modules de formation.</p> <p>Avoir atteint les normes de compétences minimales requises.</p>


 Lot. 4 Immeuble Karukera
 Marina Bas du Fort
 97110 POINTE-À-PITRE
 Tél. : 0690 48 51 38
 SIRET 434 599 320 00034 - APE 7721Z